



▶ **Charte d'utilisation
des marques**

► Un nom, une image

GLOBAL Certification® communique sur les produits Certification dans les mêmes couleurs que le logotype entreprise : bordeaux et gris, et ce pour l'ensemble des produits Certification (ISO 9001, CACES®, E2F, etc.).

Néanmoins, GLOBAL Certification® autorise ses clients – dans le cadre de sa certification - à décliner les logotypes produits aux couleurs de leur Organisme (l'objectif est de permettre à nos clients de conserver une harmonie sur leur propre support de communication).

► Rappel des règles définies dans le contrat

« Conditions Générales de Prestation de Certification » CERTIFICATION-D3

Pendant la durée de validité du certificat, l'Entreprise s'engage à communiquer sur sa certification conformément aux règles d'usage de la marque GLOBAL Certification® et en cohérence avec la portée de la certification.

L'Entreprise ayant obtenu la certification est autorisée à faire figurer le fait d'être certifié sous une forme libre ou au travers du nom et / ou logo GLOBAL Certification® : sur ses papiers commerciaux (papier en-tête, plaquette, ...), sur son site internet, sur ses véhicules, sur les attestations de compétences délivrées (uniquement pour les certifications E2F – OF CSPS – OF AMIANTE – OF PCR) ... Dans le cas de la communication sur la certification de forme libre, doivent impérativement apparaître : le nom de GLOBAL Certification, le numéro du certificat et le périmètre ou l'activité certifié (si concerné).

L'entreprise s'engage à ne pas utiliser la certification d'une façon qui puisse nuire à GLOBAL Certification® ni faire de déclaration sur la certification que GLOBAL Certification® puisse considérer comme trompeuse ou non autorisée.

Toute utilisation abusive du certificat et du logo, et notamment celle qui laisserait supposer qu'un produit ou un service ait reçu l'homologation de GLOBAL Certification® est susceptible d'entraîner de facto la rupture du contrat et le retrait de la certification. (Exemple : Il est interdit de faire figurer le logo « certifié par GLOBAL Certification® » sur un papier en-tête de l'Entreprise à côté d'une activité ou d'un site qui ne serait pas couvert par le certificat en référence).

Pour tout autre usage, l'Entreprise devra obtenir préalablement l'autorisation de GLOBAL Certification®. GLOBAL Certification® peut citer l'Entreprise dans ses documentations commerciales et sur son site Internet. Au-delà de la période de validité du certificat ou en cas de suspension ou retrait du certificat, l'Entreprise s'interdit de faire usage de la marque GLOBAL Certification®.

Au-delà de la période de validité du certificat ou en cas de suspension ou retrait du certificat, l'Entreprise s'interdit de faire usage de la marque GLOBAL.

► Les différentes marques de certification

La présentation des documents où est reproduite la marque de certification ne doit prêter à confusion ni sur l'entité bénéficiaire de la certification, ni sur la portée de la certification, ni sur le ou les site(s) couvert(s) par la certification, ni sur l'état de validité de la certification. De même, les supports utilisés doivent toujours se rapporter sans ambiguïté à l'entité certifiée.

GLOBAL Certification® se réserve le droit de demander réparation pour toute utilisation abusive de ses marques, de son nom ou ses logos par toute voie de procédure et de procéder à des sanctions, le cas échéant.

Vous trouverez ci-dessous les marques actuellement en vigueur :



N° de certificat
« Recommandation(s) »



N° de certificat



N° de certificat



N° de certificat



N° de certificat
« Famille(s) et catégories
certifiée(s) »



N° de certificat



N° de certificat






N° de certificat

► Utilisation des marques de certification

La marque de certification doit toujours être reproduite avec les éléments suivants :

- Le logo de GLOBAL Certification® à nous demander aux formats : « image » ou « EPS »
- Le numéro de certificat (sous le logo ; au-dessus du logo ou à droite du logo) – Cf. solutions 1, 2 ou 3 ci-dessous, de façon lisible (taille, couleur et police).
- Pour la certification CACES® il sera nécessaire d'indiquer la ou les recommandations concernées et pour la certification E2F il faudra préciser la ou les familles et catégories certifiées, de façon lisible (taille, couleur et police). Pour les autres certifications, seul le n° de certificat est à indiquer (voir « marques en vigueur »).

Exemple :

Solution 1	Solution 2	Solution 3
 <p>N° de certificat « Recommandation / Famille et catégorie » (*)</p>	<p>N° de certificat</p>  <p>« Recommandation / Famille et catégorie » (*)</p>	 <p>N° de certificat « Recommandation / Famille et catégorie » (*)</p>

* : si nécessaire

Cas particulier des autocollants sur les véhicules, Il est possible d'appliquer sur vos véhicules le logo produit (sous référentiel ISO 17065) pour lequel vous êtes certifié soit seul soit avec le numéro de certificat (sans l'indice, qui est amené à évoluer dans le temps).

En utilisant ce moyen de communication, vous vous engagez également à le retirer de l'ensemble de vos supports en cas de retrait de votre certification.

IMPORTANT : UTILISATION DU LOGO COFRAC

Dans le cadre de l'accréditation de GLOBAL Certification® (n°4-0028 et n°5-0512 – portée disponible sur www.cofrac.fr) par le COFRAC, **il n'est pas autorisé d'utiliser la marque COFRAC**, et **ce sans exception possible**, sur quelque support que ce soit ou de quelque manière que ce soit par les entreprises certifiées par GLOBAL Certification®, sur les référentiels concernés par les accréditations citées ci-dessus.

► Les Couleurs





Impression en quadrichromie : Cyan 26 % - Magenta 95 % - Jaune 81 % - Noir 17 %
Impression en ton direct : Pantone 7621 c
Mode rvb : 145-35-43



NOIR : 70%

Si le logotype n'est pas utilisé dans ses couleurs référencées, il pourra être présenté en dégradé de gris (noir 70% et noir 90%) ou dans la couleur dominante du logo de l'Organisme.

Exemples :

Couleur possible : Noir sur fond blanc	Couleur possible : Couleur(s) de votre entreprise (1 couleur + fond blanc ou 2 couleurs possibles)
	

*Le logo « XXXX » utilisé ci-dessus a été créé spécialement à des fins d'illustration pour ce document.
Il n'est en aucun cas à utiliser dans un autre but.*

► Application du logotype

Tous les logotypes doivent TOUJOURS être utilisés sur FOND BLANC. Dans des cas exceptionnels, si le fond est de couleur ou à motifs (image par exemple), il sera important de placer le logotype dans un cadre blanc tout en respectant la marge blanche tournante à l'intérieur de ce bloc.

INTERDIT :



AUTORISE :

